



Commune de
MOUX
au pied de l'Alaric

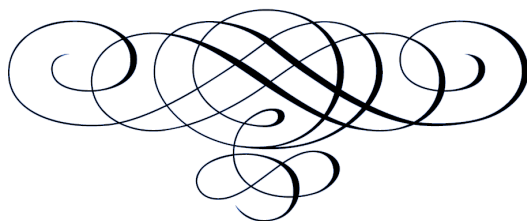
JANVIER 2025



L'ENQUANTAIRE N° 20

Sommaire

Le mot de Monsieur Le Maire	3
État civil	4
Le budget	5
Les réalisations marquantes de l'année 2024	6
Les événements de l'année 2024	11
Les principaux projets à venir	13
Les associations	16
L'ACCA de Moux	16
La Boule d'Oc	17
L'école de Moux	18
La MJC (maison des jeunes et de la culture)	19
L'ALAE (accueil de loisirs associé aux écoles):	20
La Comité des fêtes	21
Club de l'Amitié	22
La Petite Fugue	22
Patrimoine Mouxois	23
Inauguration et Hommage Bousquet, Martin:	24
Journée du patrimoine	25
Lettre d'Henri Martin	28
Rappel de la réglementation	29
En cas de problème électrique	31
Incivisme	31
Règlement de la collecte des encombrants	32
Rappel divers	34
Le calendrier prévisionnel 2025 du ramassage des encombrants	35



Le mot de Monsieur Le Maire

Mouxoises, Mouxois,

L'année 2024 touche à sa fin, et il est temps pour le conseil municipal de dresser le bilan des mois écoulés.

Cette année n'a pas été des plus simples. Entre une sécheresse persistante et des aléas climatiques qui causent des dégâts considérables, des conflits armés qui bouleversent le monde, et une classe politique trop souvent empêtrée dans ses querelles d'égos, notre pays traverse une crise profonde. À cela, s'ajoute une dette publique inquiétante que nos enfants devront assumer.

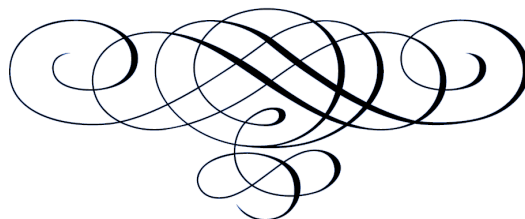
Face à ces défis, notre engagement, à l'échelle communale, demeure inébranlable. Nous nous efforçons de gérer les finances de la commune avec rigueur et bon sens, car, comme vous le savez, nous ne pouvons dépenser que ce que nous avons.

Un exemple concret de cette gestion prudente est la rénovation et la mise aux normes de la maison des associations (MJC). Ce projet, initialement estimé à 591 485 €, aurait pu représenter un lourd investissement pour nos finances. Grâce à des heures de travail acharnées auprès des différents organismes, nous avons obtenu des subventions couvrant 80 % des coûts, grâce au Fonds vert du gouvernement, ainsi qu'au soutien du département et de la région, la fin des travaux aura lieu fin juin 2025.

Dans le nouvel *Enquantaire*, vous trouverez un récapitulatif des travaux réalisés en 2024, ainsi que ceux prévus pour 2025. Vous y découvrirez également le bilan de la vie associative sur notre commune. Nous travaillons sans relâche pour améliorer notre cadre de vie tout en préservant l'identité de Moux, ce village authentique niché au pied des Corbières.

Au nom du conseil municipal, de nos employés communaux et des associations mouxoises, je vous présente nos meilleurs vœux pour l'année 2025. Qu'elle soit une année de bonheur, de santé et d'épanouissement pour chacun d'entre vous.

**M. Le Maire
Gérard Pioch**



État civil

Naissances:

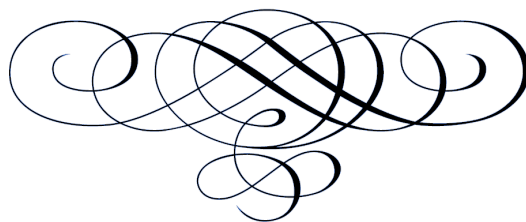
BONHOMME Eliott né le 13 février à Béziers
CAYROL Alba née le 23 mai à Carcassonne
GUILLAUME Maxime né le 18 janvier à Carcassonne
LAFUENTE Emilio né le 23 octobre à Carcassonne
LEWIS ROCHA Kiara née le 22 août à Narbonne
PERISET Antoine né le 24 juillet à Carcassonne
RIVALS Clémence née le 29 février à Carcassonne

Mariage:

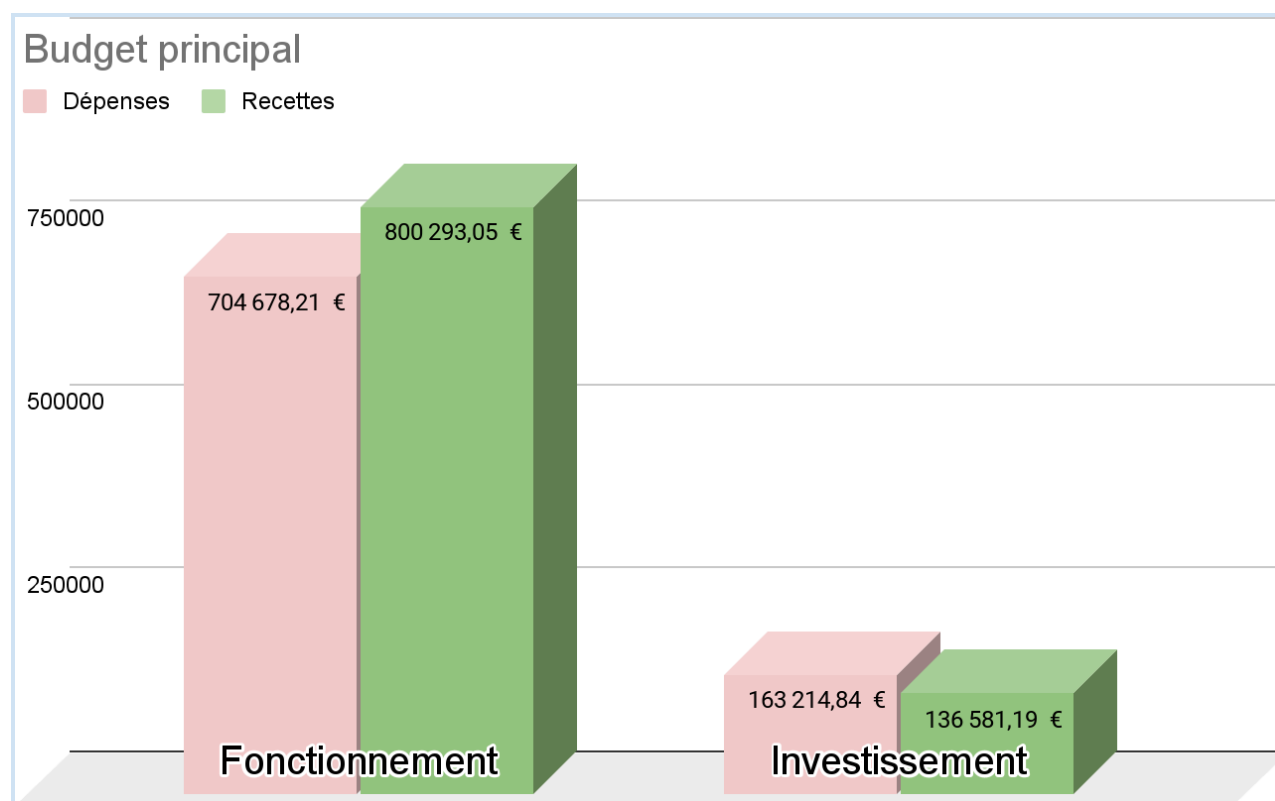
Antony PIEDON et Maéva ESPOSITO le 10 août

Décès:

ANSELME Rose décédée le 25 janvier à Narbonne
ARIBAUD Armelle décédée le 1er décembre à Carcassonne
BARRAU Maryse décédée le 04 juin à Sète
BAUTISTA Juan décédé le 10 février à Lézignan
CORNACCHIA Marcel décédé le 26 juillet à Montpellier
DOULIEZ Alexandra décédée le 11 avril à Montredon
ESQUIVA Françoise décédée le 20 août à Carcassonne
ESTADAS Jean décédé le 7 mars à Narbonne
JORGENSEN veuve DEBESS Ulla décédée le 16 février à Moux
PELLEGRINI Josette décédée le 18 janvier à Moux
LEAL Antonio décédé le 5 avril à Conques sur Orbiel
MOLASSE Aimée décédée le 18 mai à Toulouse
RAYNAUD Jeanne décédée le 12 mars à Revel
SERRES Ginette décédée le 4 février à Villalier



Le budget



Principaux postes de **dépenses** :

Fonctionnement	
Achat (Électricité, énergie, voirie, équipement...) :	57015.54 €
Entretien des biens mobiliers et maintenance (véhicules, bâtiments...):	121747.32 €
Personnel de la mairie (salaires, cotisations et charges):	277879.91 €
Autres charges de gestion (Subvention, SIVU...):	146982.14 €

Principaux postes de **recettes** :

Fonctionnement	
Report fonctionnement (année n-1) :	479620.58 €
Prélèvement des impôts direct et taxes :	500733.39 €
Dotation diverse (Reversement de l'État...) :	176231.55 €
Revenu des immeubles :	50861.07 €

Les réalisations marquantes de l'année 2024

Inauguration de la cantine :

La cantine de l'école a été inaugurée le samedi 27 janvier en présence de Caroline Cathala conseillère départementale, Christophe Barthès député et André Hernandez président de la communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois. Les infrastructures modernes de ce bâtiment vont permettre aux enfants et au personnel communal de meilleures conditions de vie.



Fête de la comcom à Homps :

Comme chaque année, la CCRLCM a organisé sa traditionnelle fête, qui pour l'occasion a eu lieu à Homps. Celle-ci permet de mettre en avant les produits du terroir.



Numérotation et noms des rues :

Nous avons dû, conformément à la loi 3DS, apporter des changements de numérotation et de noms de rue dans le village, travaux réalisés par nos agents . Nous en avons profité pour mettre en avant des personnes illustres de la commune. La loi 3DS nous oblige aussi à la nomination de l'ensemble des chemins, pistes et routes situés sur la commune.



Mise en place d'un nouveau point de collecte du tri sélectif :

Pour améliorer le recyclage des déchets, nous avons ajouté un point de collecte supplémentaire.

Ces travaux ont été réalisés par les agents communaux.

Cache conteneurs :

Des cache conteneurs ont été mis en place par nos agents sur certains axes de la commune. Nous allons continuer à habiller et protéger nos conteneurs poubelles.



Croisement de saint Couat :

Suite à la demande du maire de Moux puis des communes du Minervois et Corbières, le Département de l'Aude a entrepris des travaux d'aménagement et réfection de la chaussée au carrefour de St Couat sur la RD 6113. Engagé dans le développement durable et la transition écologique avec comme objectif la neutralité carbone d'ici 2050, le Département de l'Aude a fait appel à un marché innovant pour ces travaux. Ainsi, l'entreprise Eiffage, chargée de ces travaux a conçu une gamme d'enrobés aux températures de fabrication plus basses qui, grâce à un additif d'origine végétale, présentent de bonnes performances environnementales. Sur cette opération d'un coût total de 118 000 €, l'impact carbone diminue de 36 % (économie de 3.65 T équivalent CO2).



Lors de la visite de chantier du mardi 3 décembre en présence de Camille LAMOUREUX, chef de service à la Division Territoriale du Carcassonnais, du maire de Moux Gérard Pioch, des responsables et techniciens de l'entreprise Eiffage, Madame Tamara Rivel, Vice Présidente du Conseil Départemental de l'Aude en charge des routes et des mobilités s'est félicitée de l'utilisation de ces nouveaux procédés d'enrobage qui seront testés sur d'autres routes du département, rappelant que ce dernier oeuvre en permanence pour l'entretien des routes départementales pour améliorer le confort et la sécurité des nombreux usagers.



Tri sélectif local des cartons :

Un nouveau local de récupération des cartons usagés a été installé par nos agents rue Jean Jaurès sur le site de l'ancienne distillerie proche des conteneurs de tri sélectif. Cette installation permettra notamment le stockage d'un plus grand nombre de cartons.

A l'abri de la pluie et du vent pour éviter qu'ils ne se dispersent sur la voie publique.



Sécurisation au City Stade et rue du Romarin et plantation d'arbres :

Les agents de la commune ont placé un grillage pour sécuriser l'accès au City Stade et la rue du Romarin. De plus, la commune s'est engagée au côté du département à mettre en œuvre sur la commune des plantations pour la préservation du paysage et de la biodiversité. Cela se traduira par la plantation d'une haie le long de la rue du Romarin (plants fournis gratuitement par la pépinière départementale grâce à notre engagement à la charte de l'arbre).



Nouvel agent :

Un nouvel agent œuvre pour la commune. Il s'agit de Frédéric LUCON qui remplace Cyril Ormières (parti en disponibilité). Ce nouvel agent multitâches apporte beaucoup à la commune grâce à son expérience dans le bâtiment.

Départ de Roger :

Le 14 Janvier, Roger RODRIGUEZ, aura terminé ses deux années de contrat que nous avons établi en partenariat avec l'ESAT de Lézignan Corbières. Nous regrettons son départ car nous avons à nous féliciter pour son travail, son assiduité et sa gentillesse.

Nous lui souhaitons bonne chance pour sa nouvelle mission avec la Mairie de Douzens.



Ouverture du GR en partenariat chasseur et Mairie :

Suite à l'incendie de 2021 sur le massif de l'Alaric, des arbres brûlés obstruaient le GR77 et d'autres menaçaient de tomber sur le sentier. Suite au conseil de l'ONF, un arrêté avait dû être pris afin d'interdire son accès pour éviter un accident. Les chasseurs de l'AICA de l'Alaric et les membres du conseil municipal armés de tronçonneuses ont permis la réouverture de ce sentier.



Nouveau véhicule en remplacement du Piaggio :

Le vieux triporteur à essence Piaggio que les agents municipaux utilisent tous les jours a été remplacé début novembre par un petit utilitaire électrique Goupil flambant neuf. La commune continue d'œuvrer dans la transition écologique. La commune a bénéficié d'une remise constructeur et de la prime gouvernementale.



Vente de la maison Belly (20000€) :

Rue Ferdinand Théron, la municipalité a vendu une vieille maison lui appartenant. Cette dernière nécessitait de gros travaux de rénovation.



Changement du poste électrique :

Le SYADEN et Enedis ont entrepris de remplacer et de changer de place le poste électrique situé rue Prosper Mestre Huc. Celui-ci a été remplacé par un poste électrique neuf et plus performant sur le parking de l'avenue Henri Martin.

Ces travaux obligatoires ont causé de grosses perturbations. Sa mise en service aura lieu courant février 2025.



Achat de nouvelles tables au foyer :

De nouvelles tables plus légères et fonctionnelles ont été acquises pour le foyer afin de faciliter la mise en place de notre salle communale.

Fuites d'eau :

Profitant de la mise en place du nouveau schéma directeur, la commune poursuit la rénovation des canalisations d'eau potable de la commune. Nous avons procédé à des réparations de fuites récurrentes et des changements de vannes, afin de remplacer celles qui étaient grippées et de permettre d'effectuer des coupures de secteur au lieu de paralyser le village dans sa totalité.

Les travaux devront durer encore plusieurs années avant que tout soit aux normes (changement de tuyaux, remplacement de vannes, mise en place de compteurs en limite de propriété, réparations récurrentes de fuites, changement de liner du château d'eau...).



Nouveau local à l'entrée du foyer :



Les agents de la commune ont réalisé un local technique dédié aux produits et matériel de ménage à l'entrée du foyer afin de respecter les normes de stockage (les produits étaient anciennement stockés dans le local électrique). Cela dans le but de mettre en conformité l'utilisation de la salle.

Vous pouvez aussi constater que de nombreux travaux ont été réalisés par nos agents communaux (petits travaux électriques, maçonnerie, plomberie et autres travaux de multiservices...).

Chute d'arbre :

Les agents d'Enedis ont dû intervenir dans l'urgence sur la chute d'un arbre qui a gêné l'accès au four à chaux et au château de la Baronne, et ce, en pleine période des vendanges.



Les événements de l'année 2024

Repas du 13 juillet :

L'apéro et le début du repas étaient animés par la bandas les Kopins avant que Les Deux Têtes arrivent sur scène afin d'animer la fin de soirée. Le repas a été élaboré par le traiteur Arqué d'Ornaisons.



Journée du patrimoine :

La première journée du Patrimoine a eu lieu le 22 septembre. Les visiteurs ont découvert avec plaisir les expositions de nombreux documents (livres, textes, photos...) anciens archivés à la Mairie ou confiés par leurs propriétaires pour l'occasion. Les œuvres d'artistes locaux notamment Serge GRIGGIO et Mathieu LEMPEREUR et les peintures des enfants du centre de loisirs ont également attiré un public nombreux. En fin d'après-midi, des élèves de l'école de Montbrun accompagnés de leurs enseignants ont lu des poèmes de Jean Lebrau et Henry Bataille avant que le chœur de la chorale la Petite Fugue interprète quelques chants et entraîne l'assemblée dans son enthousiasme.

Nous tenons à remercier Marina Bezes, qui a offert à la municipalité son magnifique tableau d'Henri Bataille. Le tableau est installé sur le palier du premier étage de la Mairie.

Un vin d'honneur est venu clore cette journée.



Tableau offert à la commune
par Marina Bezes

Cinéma sous les étoiles :

Le 6 août les cinéphiles se sont retrouvés dans la cour de l'école pour la projection du film Maison de Retraite 2. Nous avons eu le temps de partager le repas champêtre mais malheureusement la pluie s'est invitée et ne nous a pas permis de projeter le film.

Les cérémonies mémorielles du 8 mai

Le soixante-dix-neuvième hommage du 8 mai s'est déroulé dans la tradition. Les enfants du village étaient présents pour honorer la mémoire de leurs aînés disparus pendant les combats. 2 élèves ont procédé à l'appel des soldats morts pour la France, le Maire Gérard Pioch a donné lecture du message de Sébastien Lecornu, Ministre des Armées.



et du 11 novembre

Le village a célébré le cent sixième anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 en présence de nombreuses familles et enfants des écoles de Moux et Montbrun qui se sont joints à la chorale de la Petite fugue pour entonner une vibrante Marseillaise. Les Anciens combattants étaient représentés lors de cette manifestation par le Major Didier Leroy. Militaire de carrière pendant 33 ans maintenant retraité, ce mouxois garde une passion intacte pour l'armée.



Les principaux projets à venir

La maison des associations :

Nous avons entrepris un projet de rénovation et de mise aux normes de la maison des associations. C'est une rénovation complète avec un agrandissement du bâtiment qui est préparé. Le bâtiment existant est vétuste, aucune isolation (murs, ouvertures, menuiseries), problème de toiture (gouttière), charpente non conforme, climatiseurs obsolètes, salle trop petite, aucun rangement, pas d'accès pour les personnes en situation d'handicap, problème réseau électrique et alarme.



Nous prévoyons d'équiper ce bâtiment de panneaux photovoltaïques afin de procéder à une autoconsommation des bâtiments communaux. Ce bâtiment aura pour vocation d'accueillir toutes les activités des associations du village avec des parkings à proximité. Les travaux débuteront normalement en janvier 2025 pour une fin de travaux fin juin 2025.

Poursuite de l'aménagement de la Bade :

Un parcours sportif avec agrès sera mis en place sur les pistes de la Bade avec une aide exceptionnelle de 3000 € allouée par la CCRLCM grâce à son président, Monsieur André HERNANDEZ.



Nouvelles caméras :

Nous prévoyons d'installer davantage de caméras, sur les points de tri sélectifs qui sont régulièrement le lieu de dépôts non conformes par certains concitoyens peu scrupuleux de l'environnement et du bien être du village, ainsi que sur certains sites pour la surveillance des bâtiments communaux et autres quartiers communaux. Nous prévoyons aussi la mise en place d'éclairages supplémentaires pour la sécurisation du parking à proximité de la maison des associations afin de permettre une meilleure accessibilité suite à sa rénovation.



Projets photovoltaïques en cours :

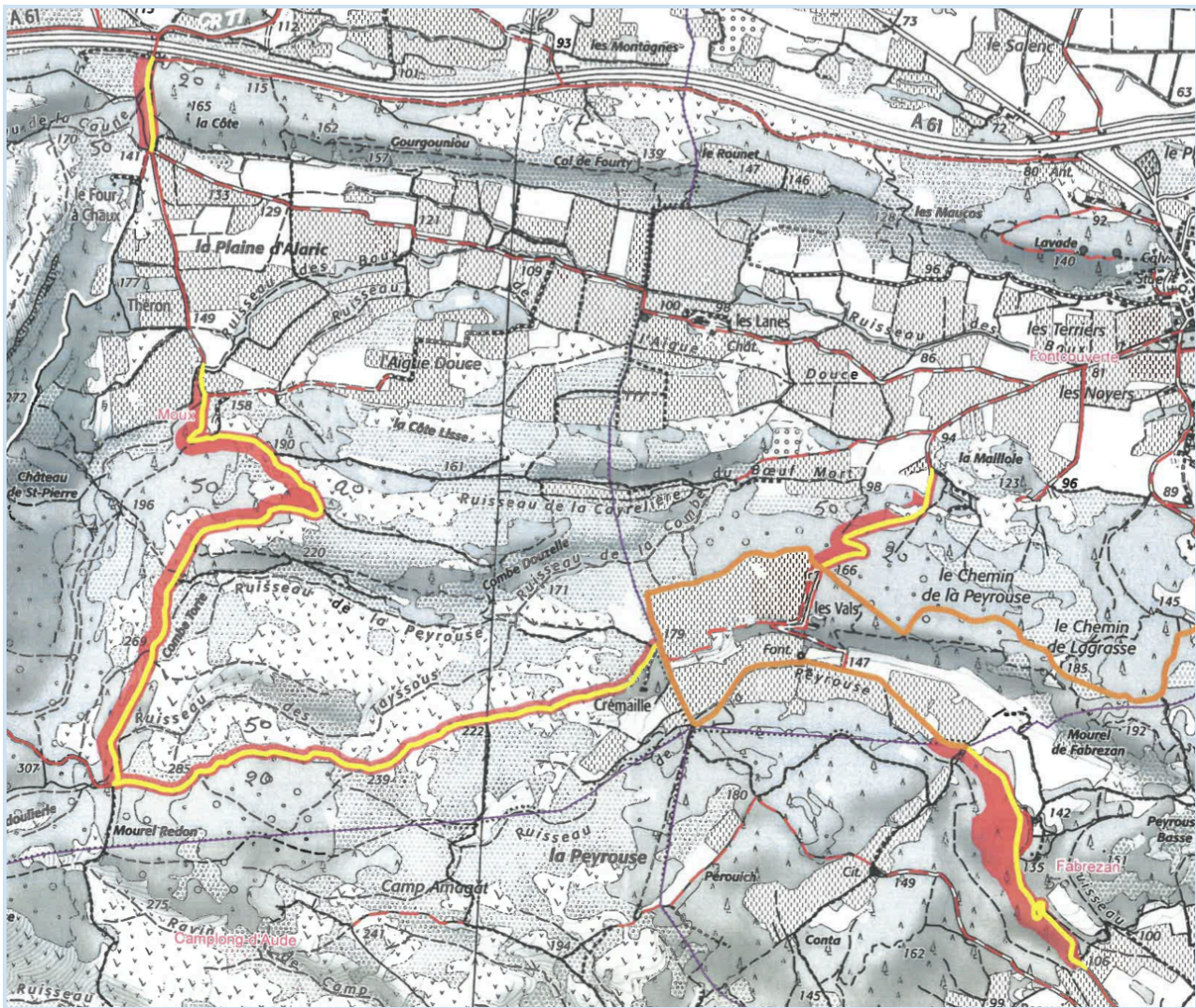
En partenariat avec le SYADEN, deux projets d'installation de panneaux photovoltaïques sont toujours à l'étude à l'ancienne carrière de l'Alaric. La deuxième partie est à l'étude à côté de la ligne ferroviaire au lieu-dit Justice du bas et les potences côté ouest du village.



Projet de containers de tri sélectif et à verre enterrés :

Nous prévoyons la mise en place de nouveaux containers de tri sélectif enterrés plus accessibles et de plus grande contenance en lieu et place des bornes actuelles . Cela se fera avec l'aide de la CCRLCM sur le site de l'ancienne distillerie à côté du local à cartons...





Toujours dans nos démarches concernant la protection des incendies de notre village ou de nos massifs, l'Etat a encore répondu à nos attentes. Après la création de pistes (DFCI) sur le massif de la Bade (protection du village), c'est sur le massif de l'Alaric que nos demandes ont été exaucées. Grâce à l'ONF, des travaux de débroussaillage auront lieu début 2025 de part et d'autre de chemins pour accéder sur le massif de l'Alaric, et ce, du pont de l'autoroute jusqu'à la campagne de Crémailh, le tout pour une somme de 90000 euros. Un entretien régulier aura lieu tous les deux ans. Nous vous rappelons que tous ces travaux ne coûteront rien à la commune.

Les associations

L'ACCA de Moux

Une saison de plus s'achève et il est bientôt temps de ranger nos fusils pour dresser le bilan de cette année. Certains constats s'imposent plus facilement que d'autres. Sur le plan financier, l'ACCA affiche un bilan positif, et nous tenons à remercier chaleureusement la mairie pour son soutien constant, ainsi que la société des lotos pour son aide précieuse. Le nombre de chasseurs reste à peu près stable, ce qui est également une bonne nouvelle.

Cependant, le bilan cynégétique est plus mitigé. Tout avait pourtant bien commencé : des lièvres, des perdrix et même un ou deux lapins promettaient une belle saison. De plus, les conditions climatiques, moins sèches que l'année précédente, semblaient idéales pour nos chiens. Malgré cela, le petit gibier n'a pas répondu à nos attentes. Les capucins semblent avoir disparu, décimés par la maladie, les lapins sont introuvables, et bien que des faisans et des perdrix aient été prélevés, cela est surtout dû aux efforts d'introduction que nous avons menés. Quelques bécasses de passage nous ont offert un peu d'activité, mais leur préférence pour les zones plus reculées des Corbières limite leur présence sur notre territoire.

Tout n'est cependant pas perdu : il reste encore de nombreux faisans et perdrix sur notre territoire. Nous devons continuer à les protéger en prenant quelques mesures simples : limiter l'errance des chiens au printemps, apporter de l'eau en période de sécheresse, et signaler la présence de nuisibles aux piégeurs. Ces petites actions, accessibles à tous les chasseurs et non seulement au bureau, peuvent faire une réelle différence pour améliorer nos futures saisons.

Concernant le sanglier, la situation reste stable : leur population est suffisante pour garantir de belles journées de chasse avec l'AICA, et cela est très encourageant.

Merci à tous pour votre engagement et à l'année prochaine pour une nouvelle saison.

Le président Jérôme Casal



La Boule d'Oc

La boule d'Oc Mouxoise , en cette année 2024 , a eu un taux de participation assez bon, en ce qui concerne les grillades du Vendredi, 8 cette année + le repas de remise des prix.

En effet , 95 cartes de membres ont été vendues cette saison , la Boule d'OC Mouxoise se porte on ne peut mieux , beaucoup de personnes hésitent encore à venir .

Cette société a le privilège de réunir tous les mouxois voulant participer à la vie du village et pour faire plus ample connaissance pour les personnes arrivant dans notre belle cité.

41 Joueurs se sont affrontés cette année dans des parties plus que conviviale ou l'on vient pour partager un bon moment de plaisir et de détente.

Nous remercions néanmoins tous les participants qui nous ont donné du spectacle et qui se sont battus pour les challenges .

Le bureau tient à remercier la municipalité pour son aide , (apport de souches , nettoyage du terrain , subvention etc...)

Le bureau tient également à remercier toutes les personnes qui ont œuvré pour la qualité de nos activités.

De la mise en place des tables et des chaises, aux « Saladières » pour leurs divines salades , les « Cuistophyles » pour leurs grillades exceptionnelles et les adhérents ou invités qui ont aidé au rangement de fin de repas .

Le repas du 8 Novembre a clôturé la saison par la remise des prix aux Lauréats avec un repas (Choucroute) élaboré par notre ami Olivier MATEU qui nous a également régalez en cours de saison avec un Souquet Occitan

Merci également à Thierry LECRIVAIN pour nous avoir animé la soirée et Philippe BRINBOEUF pour son exceptionnelle Omelette Norvégienne .

Merci aux nouveaux adhérents de nous avoir rejoint, en espérant que d'autres viennent goûter à ce moment de convivialité .

Le bureau de la boule d'OC , souhaite à tous les MOUXOIS une bonne et heureuse année 2025 .

Le Président SANTIN Albert et son Bureau .



L'année 2024-2025 accueille 20 élèves de la petite et moyenne section avec Céline ANTOINE accompagnée de Christine SANCHEZ et 16 élèves avec Laura BARBAZA en GS-CP accompagnée de Clarisse COGAN, service civique.

En début d'année, les élèves ont participé à l'installation artistique éphémère « LA GRANDE LESSIVE ». L'exposition sur le thème « Pareil/ Pas pareil » a eu lieu cette année dans le Foyer de MOUX à l'abri des intempéries. Cela a permis aux familles de se rencontrer autour de boissons.

Pour la fin d'année, le MARDI 12 décembre, les élèves ont pris le bus pour se rendre au cinéma de Ferrals-les-Corbières où ils ont visionné un petit film « Il faut sauver Noël » précédé d'un court métrage « Sabots sur glace ».

Le mardi 17 décembre, une journée exceptionnelle a été organisée pour les élèves de l'école. Le matin, les enfants ont eu la chance de rencontrer le père Noël et ont découvert des cadeaux (offerts par la mairie) sous le sapin. Chaque enfant a déballé son cadeau puis pris quelques petites photos souvenirs. Les plus grands ont partagé des activités artistiques autour de Noël l'après-midi. Tous les enfants se sont ensuite retrouvés dans le foyer de MOUX pour partager un goûter autour du Père-Noël. Enfin les parents ont assisté à un petit spectacle de fin d'année suivi d'un temps de partage autour de papillotes et boissons. Un joli moment de convivialité entre parents et tout le personnel de l'école de Moux ! Nous remercions le père Noël, la mairie et l'épicerie de Moux pour la réussite de cette journée.

Les élèves de l'école bénéficient depuis décembre d'une dizaine de séances à la piscine de PEYRIAC MINERVOIS grâce à la mairie et à la mobilisation des parents agréés accompagnateurs.

Nous souhaitons à tous les habitants de la commune nos meilleurs vœux et nous les remercions pour leur participation aux événements de l'école (tombola, lotos ...).

L'équipe pédagogique

La MJC (maison des jeunes et de la culture)

Toute l'équipe de la MJC vous souhaite une bonne année 2025 pleine de bons moments partagés !

Nous avons à cœur de vous proposer des temps de partage simples, de belles occasions pour se rencontrer et s'amuser.

Nous continuons ainsi pour cette nouvelle année !

Vous pouvez venir faire du sport avec notre coach diplômée au foyer du village les lundis et jeudis soir. Nos activités et événements sont communiqués sur le compte Facebook MJC de Moux ainsi que sur panneau pocket.

Nous tenions à remercier toutes les personnes qui nous soutiennent, les bénévoles mais aussi les participants à nos événements.

Au plaisir de vous retrouver ! Toute l'équipe de la MJC.



L'ALAE (accueil de loisirs associé aux écoles) :

Cette année en toute simplicité les activités en image :



*Nous vous souhaitons
une année 2025 magique
remplie de douceur et de rires .*



La Comité des fêtes

Bonjour à tous,

Le bilan de cette année 2024 est mitigé.

En effet, nous avons fait cette année de nombreux événements, nous remercions la poignée de mouzois d'avoir été au rendez-vous.

De ce fait, le comité se voit contraint de réduire les événements sur l'année 2025.

Pour 2025 le comité prévoit 3 événements:

Le 14 juin : dégustation

Le 18 et 19 juillet : fête locale

Le 7 septembre : vide grenier

Le comité vous souhaite une belle et heureuse année 2025.

Toulza Lauranne Présidente

Toulza Stéphane Trésorier

Barrault Michel Trésorier adjoint

Bolaño Angelie Secrétaire

Barrault Muriel Secrétaire adjointe

Barrault Corentin Chargé de communication



Club de l'Amitié

L'année 2024 a été une année de joie et de convivialité pour le Club de l'Amitié.

Nous avons organisé une fois par mois un loto suivi d'un goûter.

Le 15 Août 2024, au soir, a eu lieu un repas préparé par le traiteur "Matheu" avec environ quatre-vingt personnes et dans une très bonne ambiance en espérant que l'année 2025 soit encore plus festive.

Le 10 octobre 2024, le club a organisé un voyage en bus à La Jonquera.

Cette année 2025 s'annonce également pleine de convivialité, puisque le 9 janvier sera organisé une journée par "Pro Confort" dans le courant de l'année (mois et date à déterminer) le club envisage une sortie d'une journée en Camargue, sans oublier les lotos tous les mois et bien sûr le traditionnel repas du 15 août.

Le club de l'amitié souhaite à toutes et à tous une bonne santé pour 2025.

Mme LLOPIS
Présidente du Club de l'Amitié

La Petite Fugue

2024, année d'agrandissement de notre groupe vocal composé de 35 choristes, avec notamment de nouveaux mouxois. Comme toujours, nous participons aux cérémonies du 8 mai et 11 Novembre, avec cette année le plaisir d'accueillir les enfants des écoles pour entonner La Marseillaise en notre compagnie.

En juin, nous avons accueilli avec la participation active de la cave coopérative, la chorale de Cahuzac sur Vère, pour une dégustation de nos excellents vins suivi d'un repas convivial et nous avons terminé la journée par un concept collectif.

En juillet, participation à l'inauguration des plaques commémoratives de la commune et en septembre pour la journée du patrimoine nous avons donné un concert à la MJC.

Enfin en décembre, nous avons "Chanté Noël" dans les églises de Comigne, Routier et Saint André de Moux devant un nombreux public.

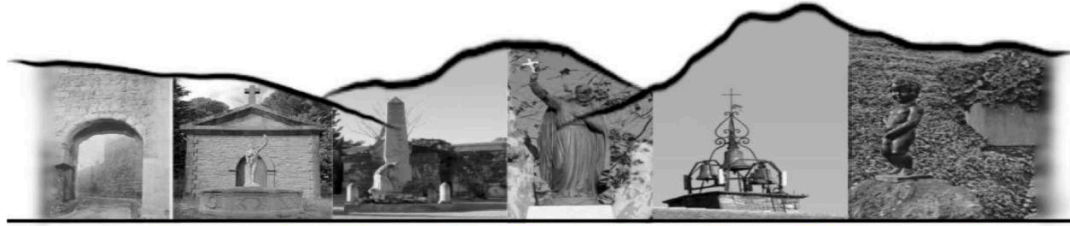
Pour 2025, nous sommes déjà attendus à Villegly, à Thézan des Corbières, à Portel des Corbières et à Moux très probablement.

Si le cœur vous en dit, vous pouvez bien sûr nous rejoindre chaque mardi de 14h00 à 16h30 au foyer.

Belle et heureuse Année ... en chantant !!!

Micheline DETOLLE
Présidente de la Petite Fugue





Association du Patrimoine Mouxois

Vœux et Projets pour 2025

Chers habitants de Moux,

L'Association du Patrimoine Mouxois vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2025 !

En 2024, nous avons eu le plaisir de partager avec vous notre passion pour le patrimoine de notre village à travers :

- Des **publications hebdomadaires** sur notre groupe Facebook dédiées au patrimoine culturel, poétique, naturel et immobilier de Moux.
- Des **réunions de travail ouvertes à tous** chaque premier samedi du mois.
- Un **petit-déjeuner convivial** pour accueillir de nouveaux membres et soutiens.
- Des actions concrètes comme l'entretien de la **porte en bois du tombeau Henri Bataille** et la **réfection du portail d'entrée**.
- Deux balades pour les **Journées du Patrimoine** avec des panneaux informatifs, dont une en autonomie et une commentée.
- Une balade pour nos membres sur les **traces de la voie romaine**.

Pour 2025, nous avons encore de belles initiatives en préparation :

- La poursuite de nos **publications Facebook** et des **réunions mensuelles**.
- Le renouvellement des balades ludiques et commentées lors des **Journées du Patrimoine 2025**.
- Une **exposition de photos "Avant/Après"** accompagnée du projet "**La Mémoire des Anciens**" pour valoriser les souvenirs et témoignages des habitants.
- Une possible **balade vigneronne** et d'autres balades pour explorer les paysages de notre village.

Nous rappelons que l'association est ouverte à tous : la **carte de membre**, au prix de 10 €, est valable pour l'année calendaire et peut être récupérée à tout moment.

Merci à tous ceux qui nous soutiennent et participent à nos actions. Ensemble, continuons à faire vivre et découvrir le patrimoine mouxois !

Pour toute information ou adhésion, contactez-nous à : associationdupatrimoinemouxois@gmail.com ou échangez avec nous lors de nos rencontres.

Excellente année 2025 à tous !

L'Association du Patrimoine Mouxois



Inauguration et Hommage Bousquet, Martin:

Les fusillés du 23 Juillet et l'hommage aux anciens combattants de la commune :

Mardi 23 juillet, en présence de nombreuses personnalités départementales, la commune de Moux au travers de son maire Gérard Pioch et du conseil municipal ont rendu hommage à des héros mouxois de la guerre de 1939/1945. Cette manifestation avait 2 objectifs, la mise à l'honneur de ces hommes et la mise en conformité avec la réglementation de 2 nouvelles plaques de rue. De vibrants discours ont retracé tout d'abord le tragique événement de la nuit du 23 juillet au cours duquel Joseph Souquet et Marcel Raynaud ont été fusillés par une colonie allemande. Seuls les 2 frères René et Roger Farail et Raymond Sierra ont survécu à cette embuscade. Ensuite il fut évoqué la vie engagée de Henri Martin, déporté du travail et résistant français, exécuté par les nazis en août 1944 ,laissant notamment derrière lui une lettre poignante écrite à ses parents juste avant son exécution. Enfin l'inauguration de la plaque de l'allée du Général Bousquet fut l'occasion de retracer la brillante carrière militaire de cet homme qui a également œuvré pour la résistance. Sa famille, encore installée dans le village, était venue en grand nombre assister à cet hommage. Un moment de recueillement en l'honneur des Enfants de Moux morts pour la France fut respecté devant le monument aux morts du village, sans oublier le rappel à la mémoire de Paul Didier et Marcel Sibade . En clôture de la manifestation, le Président de la Communauté de Communes du Lézignanais Corbières et Minervois André Hernandez a rappelé sa sensibilité à l'importance du devoir de mémoire et de sa transmission aux jeunes générations. Les chants militaires entonnés par la chorale mouxoise de la Petite Fugue ont accompagné la manifestation. Un vin d'honneur offert par la municipalité a rassemblé les nombreux participants dont l'état major de la gendarmerie et plusieurs anciens combattants de l'Aude nous ont honoré de leurs présences.



Journée du patrimoine



**COMMÉMORATION
DU 23 JUILLET 2024**



PIC • COLLAGE



Face à une logistique trop importante et contraignante, la municipalité ne pourra pas renouveler cette journée. Néanmoins, afin que la population puisse profiter des documents et photos d'époque relatant la vie de notre village, le conseil municipal a souhaité que ces derniers soient affichés dans des cadres permanents sur différents points du village ainsi qu'à la mairie.



CARCASSONNE — Meeting du 26 Mai 1907 - Groupement de Moux

E. Roudière, Imp. éditeur



Lettre d'Henri Martin

Manuel Henri Martin naît le 14 janvier 1922 à Moux. Il est le fils d'Éloi Martin et de Félicie de la Fuente, tous deux natifs de Mombeltrán (Castille-et-León, Espagne), émigrés espagnols installés à Moux. Henri est réquisitionné pour le Service du travail obligatoire, institué par le gouvernement pétainiste par la loi du 16 février 1943 et visant dans un premier temps les jeunes nés de 1920 à 1922. Il quitte Moux le 22 juin 1943 et est contraint de travailler comme cheminot pour la Deutsche Reichsbahn. Avec d'autres travailleurs déportés français, il contribue à l'évasion de prisonniers de guerre français. Il héberge des prisonniers et leur permet de monter dans des wagons plombés en replombant les portes après les y avoir introduits. Cette filière a permis l'évasion d'environ 300 prisonniers. Arrêté après une dénonciation, il est torturé, jugé et condamné à mort le 14 Août 1944. Juste avant sa mort, il a écrit une lettre à son frère.

Brandenburg, le 14 août 1944

Bien cher frerot : c'est aujourd'hui que je pars pour l'autre monde. On vient de m'annoncer ça, c'est pour 11 heures. Pour un lundi, c'est réussi. Si j'écris mal, ne crois pas que c'est la mort qui fait trembler ma main. C'est qu'ils ont eu la gentillesse de me laisser les menottes. À l'heure qu'il est, c'est-à-dire à peu près 10 heures, je n'ai pas peur, malgré que ma dernière heure soit proche. Car cette fin, je l'entrevois un peu comme une délivrance. Car depuis dix mois que je suis enfermé, j'ai appris à connaître ce qu'est la vie ici-bas. Aussi, ça sera presque sans regret que je quitterai pour toujours la terre. Le seul regret à qui je ne veux pas trop penser. C'est vous tous la famille. Papa, maman surtout, ainsi que vous tous frères et sœurs.

Quand tout cela sera terminé, que tu reviendras chez nous, cher Clément, ta présence bouchera le trou que je creuserai. Je suis heureux tout de même d'avoir un remplaçant dont le petit Henri-Clément Barrav. Faites comme s'il était venu au monde pour me remplacer. Que ma chère maman l'aime comme si c'était moi. Mais j'espère qu'il sera plus sage que moi et ne fera pas inquiéter sa mère et toute sa famille comme moi j'ai fait.

À toi Thérèse, je t'en remercie infiniment et tu ne peux pas comprendre tout le plaisir que tu m'as fait en pensant à moi. Aussi, d'ici même, j'embrasse de tout mon cœur ton fils ainsi que toute ta famille.

Pour mes dernières volontés, voici. Je ne veux pas que vous vous en fassiez pour moi. Car je ne le mérite pas et surtout cela ne me ferait pas revenir. Aussi, s'il y a du bon, prenez-le et ne pensez plus à moi. L'argent que j'ai à la Poste, je le cède à papa et à maman quand ils seront plus vieux. Je veux leur payer comme ça tout ce que je leur ai fait souffrir. Je voudrais que Félicie fasse un heureux mariage avec Baichette. Que vous soyez tous heureux et surtout que vous preniez bien du plaisir : ne faites pas comme moi qui n'ai pas su en profiter. Que mon souvenir ne vous arrête pas, au contraire qu'il vous encourage. Ce que je voudrais de mieux, c'est que jamais vous n'abandonniez papa ni maman. Que vous restiez toujours unis comme vous l'avez été tout le temps. Que ma pensée vous tienne tous unis autour de nos parents. Je sais que vous êtes tous de bons fils et de bons frères et sur ce sujet je suis tranquille.

Je sais par une lettre de Félicie que Papa est bien malade. J'ai beaucoup prié pour lui et espère le rejoindre là-haut. J'ai à vous dire que je meurs en chrétien et en croyant. J'ai confessé trois fois et reçu de même l'absolution. J'espère que cela vous fera plaisir. Je termine car l'heure approche.

Je vous envoie mes derniers et nombreux baisers à vous tous. Ma dernière pensée sera pour vous tous. Je n'oublie personne et plus particulièrement ma chère maman qui j'espère sera courageuse. Votre fils et frère qui saura mourir avec courage.

Bien des choses à tous les camarades et amis ainsi qu'à tous ceux qui me connaissent. Maman me l'avais toujours bien dit que je devais mourir vêtu. Pour toi Clément, va chercher mes affaires au camp.

Encore bien d'embrassades et à vous tous mes dernières pensées.

Henri Martin

Achévé à 10h30

Toujours courageux et brave en vrai Martin

Rappel de la réglementation

Au vu du comportement de certains concitoyens, un bref rappel des articles de loi est nécessaire. Nous avons des droits mais aussi des devoirs.

Le stationnement :

Article R417-9 Modifié par Décret n°2003-293 du 31 mars 2003 - art. 2 () JORF 1er avril 2003

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers.

Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau.

Tout arrêt ou stationnement dangereux est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement dangereux, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.

Tout conducteur coupable de l'une des infractions prévues au présent article encourt également la peine complémentaire de suspension du permis de conduire pour une durée de trois ans au plus, cette suspension pouvant être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle.

Toute contravention au présent article donne lieu de plein droit à la réduction de trois points du permis de conduire.

Pour les véhicules non motorisés (remorques, caravanes), un arrêté municipal interdira le stationnement sur un même point de la voie publique ou de ses dépendances (sauf travaux).

La divagation des chiens :

Modifié par Arrêté 1989-07-31 art. 1 JORF 8 août 1989

Pour prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces de gibier et pour favoriser leur repeuplement, il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, ainsi que dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs. " Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin. "

Définition de la divagation – Art. 213-1 du Code Rural

Est considéré en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant les cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Code Rural Art 213-2 : Il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats. l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres. Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2e classe.

AMENDE DÉJECTION CANINE, BORNES DE SALUBRITÉ ET ESPACES INTERDITS AUX CHIENS

Le montant de l'amende prévu dans ce cas est de 35 € et peut être majoré par les communes qui le désirent. C'est pourquoi, dans certaines villes, l'amende pour avoir abandonné les déjections de son animal sur la voie publique peut atteindre les 450 €.

Actuellement, la loi française n'interdit pas toujours de promener son chien sans laisse en ville. En revanche, certains arrêtés municipaux vous en empêchent. Il faut alors prendre des dispositions et se renseigner auprès de votre commune pour savoir quels sont vos droits. En revanche, l'article de loi L211-22 du Code rural précisent que les maires « (...) prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens de 1ere et 2eme catégorie soient muselés. **Un arrêté municipal sera pris dans ce sens. Tous les chiens dans l'enceinte du village auront obligation d'être tenus en laisse.**

La taille et l'élagage des haies :

Articles de loi du code civil sur l'obligation de taille et d'élagage des propriétaires riverains:

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public. Respecter les distances minimales (Article 671 du code civil) les distances à respecter sont les suivantes : pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative pour les plantations de moins de 2 mètres : distance est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative La distance se calcule du milieu du tronc, de l'autre côté c'est la limite séparative qui sert de point de mesure. Si les terrains sont à des niveaux différents, les hauteurs des plantations sont mesurées par rapport au niveau du terrain où elles sont plantées. Responsabilités du propriétaire des végétaux (Article 672 du Code civil et Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881) Lorsque le voisin ne respecte pas les règles de distance, il peut être contraint par le tribunal soit d'élaguer les arbres à la hauteur légale, soit de les arracher. Vous ne pouvez plus exiger l'arrachage de l'arbre si ce dernier a dépassé la hauteur légale ou préconisée par les usages locaux depuis plus de 30 ans. Le point de départ de ce délai est la date où l'arbre en grandissant a dépassé la hauteur prescrite

Le débroussaillage :

- Article L131-10 Création Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. (V)

On entend par débroussaillage pour l'application du présent titre les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal. Elles peuvent comprendre l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes.

Le représentant de l'Etat dans le département arrête les modalités de mise en œuvre du débroussaillage selon la nature des risques.

- Article L131-11 Création Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. (V)

Dans des zones particulièrement exposées aux incendies, situées hors des territoires exposés aux risques d'incendie mentionnés aux chapitres II à IV du présent titre, le représentant de l'Etat dans le département peut, indépendamment des pouvoirs du maire, décider qu'il sera pourvu au débroussaillage d'office aux frais du propriétaire, faute pour ce dernier ou pour les occupants de son chef de débroussailler son terrain jusqu'à une distance maximum de 50 mètres des constructions, chantiers et installations de toute nature lui appartenant.

Lorsque la nature de la fréquentation ou de l'occupation d'un bâtiment d'habitation justifie des précautions particulières pour la protection des vies humaines, il peut en outre rendre obligatoire le débroussaillage sur les fonds voisins jusqu'à une distance de 50 mètres de l'habitation et, éventuellement, y pourvoir d'office aux frais du propriétaire de cette habitation.

- Article L131-12 Création Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. (V)

Lorsque la présence sur une propriété de constructions, chantiers et installations de toute nature entraîne, en application des articles L. 131-11, L. 134-6 et L. 134-10 à L. 134-12, une obligation de débroussaillage qui s'étend au-delà des limites de cette propriété, le propriétaire, ou l'occupant, des fonds voisins compris dans le périmètre soumis à cette obligation ne peut s'opposer à leur réalisation par celui de qui résulte l'obligation et à qui en incombe la charge. Il peut réaliser lui-même ces travaux.

En cas de refus d'accès à sa propriété, l'obligation de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé est mise à sa charge.

- Article L2213-25

Faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure.

Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit.

Si le propriétaire ou, en cas d'indivision, un ou plusieurs des indivisaires n'ont pu être identifiés, la notification les concernant est valablement faite à la mairie.

En cas de problème électrique

Pour toute panne électrique, vous pouvez consulter le suivi en ligne des coupures sur le réseau mis en place par Enedis: <https://www.enedis.fr/panne-et-interruption>



Un numéro est aussi mis à disposition pour des informations : **0972675011**

Incivisme

Une fois de plus, nous avons dû faire face au manque de civisme de certains de nos concitoyens, qui pénalise l'ensemble de la communauté. Les comportements irresponsables se manifestent par des dépôts sauvages dans la commune et dans la nature, ainsi que par des épaves abandonnées, visibles de tous et laissées à l'abandon. Ni la rue ni la nature ne sont des poubelles. Combien de fois faudra-t-il encore le rappeler ? Il en va du respect de tous.

Nous tenons à rappeler que chaque individu est responsable de déposer ses déchets dans les endroits prévus à cet effet. Respectons notre environnement et notre cadre de vie !



Soyons tous responsables.

Rappel :

Nous avons des points de collecte de tri sélectif.

Verres, cartons d'emballage domestique, papiers, plastiques, boîtes de conserve, emballages. Situés Route de Montbrun, à la distillerie et à l'angle de la rue Quartier de Genêts et l'avenue Henri Bataille. Par ailleurs, un point de collecte spécifique pour les cartons industriels et les vêtements est situé à la Distillerie.



Pas de porte propre :

Chaque habitant d'une maison individuelle est tenu d'effectuer lui-même l'entretien du trottoir situé devant chez lui, au même titre que dans un lotissement de plusieurs habitations. Dans le cas d'un immeuble à étages, c'est le syndic de copropriété qui assume cette tâche.

La déchetterie des 3F :

Une déchetterie est à disposition des habitants. Celle-ci se situe entre Fontcouverte et Ferrals.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Fermée	8h-12h / 14h-17h	8h-12h / 14h-17h	8h-12h / 14h-17h	8h-12h / 14h-17h	8h-12h / 14h-17h	Fermée

La déchetterie de Capendu :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Fermée	8h-12h / 13h30-17h30	8h-12h / 13h30-17h30	8h-12h / 13h30-17h30	8h-12h / 13h30-17h30	8h-12h / 13h30-17h30	Fermée

Règlement de la collecte des encombrants

Les déchets volumineux (encombrants) des ménages ne sont pas collectés avec les ordures ménagères. Ils font l'objet d'une collecte à part, organisée selon des modalités fixées par la mairie.

- **Qu'est ce qu'un encombrant ?**

Les encombrants sont des déchets qui, du fait de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères.

- **Qui est concerné ?**

Les particuliers résidant sur la commune uniquement.

- **Quelle quantité d'encombrant puis-je déposer ?**

La quantité d'objets encombrants est limitée :

- Volume maximum : 1,5 m³ par collecte
- Longueur maximum : 2 mètres,
- Poids maximum : 75 kg / objet.

- **Quand a lieu la collecte ?**

A partir de septembre, la collecte se fera **le 2nd et le dernier mercredi de chaque mois** par les agents municipaux.

Les objets encombrants déposés sur la voie publique ne doivent **présenter de danger ni pour les passants, ni pour les agents de collectes.**

- **Liste des encombrants pris en charge :**

- les gros appareils électroménagers
- les sommiers et les matelas
- les meubles, les portes, fenêtres exempts de vitrage et d'éclats de verre
- les gros objets en métal, plastique ou bois

- **Liste des encombrants qui ne sont pas pris en charge :**

Voici la liste des encombrants **non pris en charge**:

- les déchets de construction ou démolition, les déblais de travaux, gravats, sanitaires, cartons,
- les déchets toxiques, pots de peinture, pneus, batteries de voitures,
- les sacs ou cartons remplis d'objets,
- les piles, accumulateurs et batteries : ils doivent être retirés des appareils électriques hors d'usage, avant de les déposer sur la voie publique.
- les ordures ménagères
- les cartons
- les déchets verts (tontes, branches, feuilles ...)
- les déchets issus des activités artisanales, commerciales, industrielles ou agricoles
- les épaves de véhicules, y compris les engins agricoles
- les bouteilles de gaz ou tout autre récipient sous pression
- les déchets putrescibles et les cadavres d'animaux
- les produits contenant de l'amiante
- les huiles moteur
- les huiles de cuisine
- les vitres, miroirs et pare-brises
- ...

ATTENTION

Tous ces déchets nécessitent d'être déposés en déchèterie.

- **Quelles sont les obligations du déposant ?**

- Les objets ou mobilier doivent être triés : Fer / Bois / Plastique
- Le mobilier doit être impérativement démonté.
- Après le ramassage, le balayage et le nettoyage des débris éventuels restent à la charge du déposant.
- Les encombrants restent sous la responsabilité du déposant tant qu'ils n'ont pas été pris en charge.

Rappel divers

Horaires de la mairie :

La mairie accueille le public tous les matins du lundi au vendredi de 8h à 12h.
Accueil téléphonique uniquement tous les après-midi.

Cahier de liaison et d'échange :

Disponible au secrétariat de la mairie, ce cahier permettra aux administrés de noter toute suggestion constructive ou signaler un quelconque dysfonctionnement.

Vous pouvez également, si vous le souhaitez, faire cette démarche par mail à :

secretariat@mairie-moux.fr

Compteurs d'eau :

A compter du 1er Janvier 2025, les compteurs d'eau seront désormais facturés directement aux propriétaires et non plus à l'utilisateur du compteur dans le cas d'une location immobilière. En effet, au fil des années, nombreux ont été les locataires indélicats partis sans en informer la Mairie ou Compteur Sys, avec pour conséquence des sommes impayées. Nombreux aussi ont été les propriétaires qui ont su encaisser des loyers sans se soucier des conséquences financières pour la commune. Ces impayés, grèvent lourdement le budget de l'eau de la commune. Les services des impôts, après avoir tenté tous les recours possibles contre les utilisateurs indélicats, se retrouvent parfois contraints d'arrêter les poursuites, ce qui a pour conséquence directe l'obligation par la commune de payer ces sommes. Ce qui était censé être une recette pour la commune devient une dette pour la collectivité. La négligence d'une personne pénalise ainsi la collectivité entière.

Désormais, il est demandé à tous les locataires de se rapprocher de leur propriétaire afin de faire ajouter des charges locatives à leur bail et inclure par conséquent la consommation d'eau. Les propriétaires, quant à eux, doivent contacter la mairie au 0468439027 ou par mail secretariat@mairie-moux.fr ou directement la société Compteurs Sys au 0468771936 ou par mail compteurssys@orange.fr afin de basculer l'abonnement des locaux ou jardins qu'ils louent à leur nom.

Le calendrier prévisionnel 2025 du ramassage des encombrants

JANVIER 2025		FÉVRIER 2025		MARS 2025		AVRIL 2025		MAI 2025		JUIN 2025	
les jours augmentent de 1 h 04		les jours augmentent de 1 h 30		les jours augmentent de 1 h 48		les jours augmentent de 1 h 39		les jours augmentent de 1 h 16		les jours augmentent de 12 mn	
MER 01	001-364 JOUR DE L'AN	SAM 01	032-333 Ella	SAM 01	060-305 Aubin	MAR 01	091-274 Hugues 14	JEU 01	121-244 FÊTE DU TRAVAIL	D 01	152-213 Justin
JEU 02	002-363 Basile	D 02	033-332 Prés. du Seigneur	D 02	061-304 Ch.le Bon	MER 02	092-273 Sandrine	VEN 02	122-243 Boris	LUN 02	153-212 Blandine
VEN 03	003-362 Geneviève	LUN 03	034-331 Blaise	LUN 03	062-303 Guénoé	JEU 03	093-272 Richard	SAM 03	123-242 Phil.,Jacq.	MAR 03	154-211 Kévin 23
SAM 04	004-361 Odilon	MAR 04	035-330 Véronique 06	MAR 04	063-302 Mardi Gras	VEN 04	094-271 Isidore	D 04	124-241 Sylvain	MER 04	155-210 Clotilde
D 05	005-360 Épiphanie	MER 05	036-329 Agathe	MER 05	064-301 Cendres	SAM 05	095-270 Irène	LUN 05	125-240 Judith	JEU 05	156-209 Igor
LUN 06	006-359 Mélaine	JEU 06	037-328 Gaston	JEU 06	065-300 Colette	D 06	096-269 Marcellin	MAR 06	126-239 Prudence 19	VEN 06	157-208 Norbert
MAR 07	007-358 Raymond 02	VEN 07	038-327 Eugénie	VEN 07	066-299 Félicité	LUN 07	097-268 J.-B. de la Salle	MER 07	127-238 Gisèle	SAM 07	158-207 Gilbert
MER 08	Encombrants	SAM 08	039-326 Jacqueline	SAM 08	067-298 Jean de Dieu	MAR 08	098-267 Julie 15	JEU 08	128-237 VICTOIRE 1945	D 08	159-206 PENTECÔTE
JEU 09	009-356 Alix	D 09	040-325 Apolline	D 09	068-297 Carême	MER 09	Encombrants	VEN 09	129-236 Pacôme	LUN 09	160-205 L. PENTECÔTE
VEN 10	010-355 Guillaume	LUN 10	041-324 Arnaud	LUN 10	069-296 Vivien	JEU 10	100-265 Fulbert	SAM 10	130-235 Solange	MAR 10	161-204 Landry 24
SAM 11	011-354 Paulin	MAR 11	042-323 ND de Lourdes 07	MAR 11	070-295 Rosine 11	VEN 11	101-264 Stanislas	D 11	131-234 Estelle	MER 11	Encombrants
D 12	012-353 Tatiana	MER 12	Encombrants	MER 12	Encombrants	SAM 12	102-263 Jules	LUN 12	132-233 Achille	JEU 12	163-202 Guy
LUN 13	013-352 Yvette	JEU 13	044-321 Béatrice	JEU 13	072-293 Rodrigue	D 13	103-262 RAMEAUX	MAR 13	133-232 Rolande 20	VEN 13	164-201 Antoine de P.
MAR 14	014-351 Nina 03	VEN 14	045-320 Valentin	VEN 14	073-292 Mathilde	LUN 14	104-261 Maxime	MER 14	Encombrants	SAM 14	165-200 Elisée
MER 15	015-350 Rémi	SAM 15	046-319 Claude	SAM 15	074-291 Louise	MAR 15	105-260 Paterne 16	JEU 15	135-230 Denise	D 15	166-199 Fête des Pères
JEU 16	016-349 Marcel	D 16	047-318 Julienne	D 16	075-290 Bénédict	MER 16	106-259 Benoît-Joseph	VEN 16	136-229 Honoré	LUN 16	167-198 J. F. Régis
VEN 17	017-348 Roseline	LUN 17	048-317 Alexis	LUN 17	076-289 Patrice	JEU 17	107-258 Anicet	SAM 17	137-228 Pascal	MAR 17	168-197 Hervé 25
SAM 18	018-347 Prisca	MAR 18	049-316 Bernadette 08	MAR 18	077-288 Cyrille 12	VEN 18	108-257 Parfait	D 18	138-227 Eric	MER 18	169-196 Léonce
D 19	019-346 Marius	MER 19	050-315 Gabin	MER 19	078-287 Joseph	SAM 19	109-256 Emma	LUN 19	139-226 Yves	JEU 19	170-195 Romuald
LUN 20	020-345 Sébastien	JEU 20	051-314 Aimée	JEU 20	079-286 PRINTEMPS	D 20	110-255 PÂQUES	MAR 20	140-225 Bernardin 21	VEN 20	171-194 Silvère
MAR 21	021-344 Agnès 04	VEN 21	052-313 Damien	VEN 21	080-285 Clémence	LUN 21	111-254 L. DE PÂQUES	MER 21	141-224 Constantin	SAM 21	172-193 ÉTÉ
MER 22	022-343 Vincent	SAM 22	053-312 Isabelle	SAM 22	081-284 Léa	MAR 22	112-253 Alexandre 17	JEU 22	142-223 Emile	D 22	173-192 Fête-Dieu
JEU 23	023-342 Bernard	D 23	054-311 Lazare	D 23	082-283 Victorien	MER 23	113-252 Georges	VEN 23	143-222 Didier	LUN 23	174-191 Audrey
VEN 24	024-341 François	LUN 24	055-310 Modeste	LUN 24	083-282 Cath. de Suède	JEU 24	114-251 Fidèle	SAM 24	144-221 Donatien	MAR 24	175-190 Jean-Baptiste 26
SAM 25	025-340 Conv.de Paul	MAR 25	056-309 Roméo 09	MAR 25	084-281 Annunciation	VEN 25	115-250 Marc	D 25	145-220 Fête des Mères	MER 25	Encombrants
D 26	026-339 Paule	MER 26	Encombrants	MER 26	Encombrants	SAM 26	116-249 Alida	LUN 26	146-219 Béanger	JEU 26	177-188 Anthelme
LUN 27	027-338 Angèle	JEU 27	058-307 Honorine	JEU 27	086-279 Mi-Carême	D 27	117-248 Zita	MAR 27	147-218 Augustin 22	VEN 27	178-187 Fernand
MAR 28	028-337 Th. d'Aquin 05	VEN 28	059-306 Romain	VEN 28	087-278 Gontran	LUN 28	118-247 Valérie	MER 28	Encombrants	SAM 28	179-186 Irinée
MER 29	Encombrants	20 jours ouvrés 24 jours ouvrables		MAR 29	088-277 Gwladys	MAR 29	119-246 Cath. de Sienne 18	JEU 29	149-216 ASCENSION	D 29	180-185 Pierre-Paul
JEU 30	030-335 Martine	Comput 2025 : Épacte 0		D 30	089-276 Amédée +1h	MER 30	Encombrants	VEN 30	150-215 Ferdinand	LUN 30	181-184 Marial
VEN 31	031-334 Marcelle	Lettre dominicale E - Cycle solaire 18		LUN 31	090-275 Benjamin	21 jours ouvrés 25 jours ouvrables		SAM 31	151-214 Visitation	20 jours ouvrés 24 jours ouvrables	
22 jours ouvrés 26 jours ouvrables				21 jours ouvrés 26 jours ouvrables				19 jours ouvrés 24 jours ouvrables			

JUILLET 2025

les jours diminuent de 58 mn

MAR 01	182-183 Thierry	27
MER 02	183-182 Martinien	
JEU 03	184-181 Thomas	
VEN 04	185-180 Florent	
SAM 05	186-179 Antoine	
D 06	187-178 Mariette	
LUN 07	188-177 Raoul	
MAR 08	189-176 Thibault	28
MER 09	Encombrants	
JEU 10	191-174 Ulrich	
VEN 11	192-173 Benoît	
SAM 12	193-172 Olivier	
D 13	194-171 Henri et Joël	
LUN 14	195-170 FÊTE NATIONALE	
MAR 15	196-169 Donald	29
MER 16	197-168 ND Mt Carmel	
JEU 17	198-167 Charlotte	
VEN 18	199-166 Frédéric	
SAM 19	200-165 Arsène	
D 20	201-164 Marina	
LUN 21	202-163 Victor	
MAR 22	203-162 Marie Madeleine	30
MER 23	204-161 Brigitte	
JEU 24	205-160 Christine	
VEN 25	206-159 Jacques	
SAM 26	207-158 Anne, Joachim	
D 27	208-157 Nathalie	
LUN 28	209-156 Samson	
MAR 29	210-155 Marthe	31
MER 30	Encombrants	
JEU 31	212-153 Ignace de L.	

22 jours ouvrés | 26 jours ouvrables

AOÛT 2025

les jours diminuent de 1 h 36

VEN 01	213-152 Alphonse	
SAM 02	214-151 Julien Eymard	
D 03	215-150 Lydie	
LUN 04	216-149 Jean-M. Vianney	
MAR 05	217-148 Abel	32
MER 06	218-147 Transfiguration	
JEU 07	219-146 Gaïtan	
VEN 08	220-145 Dominique	
SAM 09	221-144 Amour	
D 10	222-143 Laurent	
LUN 11	223-142 Claire	
MAR 12	224-141 Jeanne F.C.	33
MER 13	Encombrants	
JEU 14	226-139 Evrard	
VEN 15	227-138 ASSOMPTION	
SAM 16	228-137 Armel	
D 17	229-136 Hyacinthe	
LUN 18	230-135 Hélène	
MAR 19	231-134 Jean Eudes	34
MER 20	232-133 Bernard	
JEU 21	233-132 Christophe	
VEN 22	234-131 Fabrice	
SAM 23	235-130 Rose de Lima	
D 24	236-129 Barthélémy	
LUN 25	237-128 Louis	
MAR 26	238-127 Natacha	35
MER 27	Encombrants	
JEU 28	240-125 Augustin	
VEN 29	241-124 Sabine	
SAM 30	242-123 Flacre	
D 31	243-122 Aristide	

20 jours ouvrés | 25 jours ouvrables

SEPTEMBRE 2025

les jours diminuent de 1 h 42

LUN 01	244-121 Gilles	
MAR 02	245-120 Ingrid	36
MER 03	246-119 Grégoire	
JEU 04	247-118 Rosalie	
VEN 05	248-117 Raïssa	
SAM 06	249-116 Bertrand	
D 07	250-115 Reine	
LUN 08	251-114 Nativité	
MAR 09	252-113 Alain	37
MER 10	Encombrants	
JEU 11	254-111 Adelphé	
VEN 12	255-110 Apolinaire	
SAM 13	256-109 Aimé	
D 14	257-108 Croix Glorieuse	
LUN 15	258-107 Roland	
MAR 16	259-106 Edith	38
MER 17	260-105 Renaud	
JEU 18	261-104 Nadège	
VEN 19	262-103 Emilie	
SAM 20	263-102 Davy	
D 21	264-101 Matthieu	
LUN 22	265-100 AUTOMNE	
MAR 23	266-99 Constant	39
MER 24	Encombrants	
JEU 25	268-97 Hermann	
VEN 26	269-96 Côme et Damien	
SAM 27	270-95 Vinc. de Paul	
D 28	271-94 Venceslas	
LUN 29	272-93 Michel	
MAR 30	273-92 Jérôme	40
22 jours ouvrés 26 jours ouvrables		

OCTOBRE 2025

les jours diminuent de 1 h 43

MER 01	274-91 Thé. de l'E. Jésus	
JEU 02	275-90 Léger	
VEN 03	276-89 Gérard	
SAM 04	277-88 Fr. d'Assise	
D 05	278-87 Fleur	
LUN 06	279-86 Bruno	
MAR 07	280-85 Serge	41
MER 08	Encombrants	
JEU 09	282-83 Denis	
VEN 10	283-82 Ghislain	
SAM 11	284-81 Firmin	
D 12	285-80 Wilfried	
LUN 13	286-79 Géraud	
MAR 14	287-78 Juste	42
MER 15	288-77 Thérèse d'Avila	
JEU 16	289-76 Edwige	
VEN 17	290-75 Baudoin	
SAM 18	291-74 Luc	
D 19	292-73 René	
LUN 20	293-72 Adeline	
MAR 21	294-71 Céline	43
MER 22	295-70 Elodie	
JEU 23	296-69 Jean de Capistran	
VEN 24	297-68 Florentin	
SAM 25	298-67 Crépin	
D 26	299-66 Dimitri -1h	
LUN 27	300-65 Emeline	
MAR 28	301-64 Jude	44
MER 29	Encombrants	
JEU 30	303-62 Bienvenue	
VEN 31	304-61 Quentin	

23 jours ouvrés | 27 jours ouvrables

NOVEMBRE 2025

les jours diminuent de 1 h 16

SAM 01	305-60 TOUSSAINT	
D 02	306-59 Défunts	
LUN 03	307-58 Hubert	
MAR 04	308-57 Charles	45
MER 05	309-56 Sylvie	
JEU 06	310-55 Bertille	
VEN 07	311-54 Carine	
SAM 08	312-53 Geoffroy	
D 09	313-52 Théodore	
LUN 10	314-51 Léon	
MAR 11	315-50 ARMISTICE 1918	46
MER 12	Encombrants	
JEU 13	317-48 Brice	
VEN 14	318-47 Sidoiné	
SAM 15	319-46 Albert	
D 16	320-45 Marguerite	
LUN 17	321-44 Elisabeth	
MAR 18	322-43 Aude	47
MER 19	323-42 Tanguy	
JEU 20	324-41 Edmond	
VEN 21	325-40 Prés. de Marie	
SAM 22	326-39 Cécile	
D 23	327-38 Christ Roi	
LUN 24	328-37 Flora	
MAR 25	329-36 Catherine	48
MER 26	Encombrants	
JEU 27	331-34 Séverin	
VEN 28	332-33 Jacq. de la M.	
SAM 29	333-32 Saturnin	
D 30	334-31 Avent	

19 jours ouvrés | 23 jours ouvrables

DÉCEMBRE 2025

les jours diminuent de 13 mn

LUN 01	335-30 Florence	
MAR 02	336-29 Viviane	49
MER 03	337-28 François Xavier	
JEU 04	338-27 Barbara	
VEN 05	339-26 Gérald	
SAM 06	340-25 Nicolas	
D 07	341-24 Ambroise	
LUN 08	342-23 Imm. Conception	
MAR 09	343-22 Pierre Fourier	50
MER 10	Encombrants	
JEU 11	345-20 Daniel	
VEN 12	346-19 Corentin	
SAM 13	347-18 Lucie	
D 14	348-17 Odile	
LUN 15	349-16 Ninon	
MAR 16	350-15 Alice	51
MER 17	351-14 Gaël	
JEU 18	352-13 Gatien	
VEN 19	353-12 Urbain	
SAM 20	354-11 Théophile	
D 21	355-10 HIVER	
LUN 22	356-9 Françoise Xavière	
MAR 23	357-8 Armand	52
MER 24	358-7 Adèle	
JEU 25	359-6 NOËL	
VEN 26	360-5 Etienne	
SAM 27	361-4 Jean	
D 28	362-3 Sainte-Famille	
LUN 29	363-2 David	
MAR 30	Encombrants	
MER 31	365-0 Sylvestre	

22 jours ouvrés | 26 jours ouvrables